

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 26 juin 2015
(convocation du 19 juin 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine
M. LAMAISSON Serge à Mme KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

EXCUSE :

M. COLOMBIER Jacques
LA SEANCE EST OUVERTE

Transports scolaires - Convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation des circuits avec les organisateurs secondaires - Adoption - Autorisation

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2015/0235 en date 29 mai 2015, le Conseil de Bordeaux Métropole a autorisé Monsieur le Président à signer les marchés correspondant à 16 lots séparés attribués par la Commission d'appel d'offres réunie le 13 mai 2015. Les nouveaux marchés à bons de commande sont conclus pour une durée d'une année scolaire, reconductibles 5 fois à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.

En parallèle Bordeaux Métropole se prépare à passer avec chaque organisateur secondaire une convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation des circuits de transports scolaires qui seront mis en place à la rentrée scolaire 2015 et pour toute la durée d'exécution des nouveaux marchés.

Ces nouvelles conventions selon le projet ci-joint ont pour objet de fixer les rôles respectifs de Bordeaux Métropole et des organisateurs secondaires tant à l'égard des usagers qu'à l'égard des transporteurs.

LES MODALITES DE FINANCEMENT DU SERVICE

Bordeaux Métropole, autorité organisatrice principale, rémunérera directement les transporteurs sur la base validée du bordereau des prix unitaires des marchés et selon les quantités réellement exécutées conformément aux ordres de services (bons de commande) établis pour l'année scolaire considérée et à chaque adaptation de l'offre de transport.

L'organisateur secondaire assure la certification exacte des factures du transporteur, préalablement au règlement réalisé par Bordeaux Métropole.

L'organisateur secondaire verse à Bordeaux Métropole une participation fixée à 10% du montant des prestations.

Ce versement s'effectue trimestriellement après l'émission par Bordeaux Métropole d'un titre de recettes correspondant.

L'organisateur secondaire a la possibilité de faire participer les élèves au financement du service. Il fixe les tarifs et assure la gestion des recettes.

Toutefois, la participation de l'ensemble des usagers ne pourra pas être supérieure à la part du coût total du service pris en charge par l'organisateur secondaire.

L'ORGANISATION DU SERVICE

L'organisateur secondaire assure l'inscription des élèves et la délivrance des titres de transport obligatoires pour emprunter le service et veille à ne pas inscrire un nombre d'élèves supérieur à la capacité du véhicule prévu.

L'organisateur secondaire assure la surveillance des élèves et peut, à cet effet prévoir la présence d'un accompagnateur.

L'organisateur secondaire est habilité à demander dans le cadre des marchés, selon les modalités décrites au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), la formation des accompagnateurs par le prestataire.

L'organisateur secondaire possède, en outre, la faculté de demander au transporteur l'organisation d'un exercice d'évacuation des autocars affectés aux prestations une fois par année scolaire et par circuit.

La convention prévoit l'adoption par l'organisateur secondaire d'un règlement du service des transports scolaires dont l'objet est de préciser les responsabilités, ainsi que les droits et devoirs des élèves et de leurs parents.

Enfin, cette convention fixe les dispositions qui s'appliquent en cas de nécessité de modification des services ainsi qu'en matière de contrôles des transporteurs.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général de collectivités territoriales, notamment les articles L2121-12 et L2121-13,

VU la délibération n° 2015/0235 en date du 29 mai 2015 autorisant monsieur le Président à signer les marchés correspondant à 16 lots séparés attribués par la Commission d'appel d'offres réunie le 13/05/2015,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'organisation des circuits de transports scolaires doit être partiellement déléguée aux organisateurs secondaires par conventionnement.

DECIDE

Article 1 : Les termes du projet de convention de délégation partielle de compétence ci-annexé sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer les conventions et tous les actes et documents afférents à venir.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal - chapitre 74, compte 74741 - CDR TK00, CDR TL00, CDR TM00, CDR TN00 – dans les exercices 2015 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 3 JUILLET 2015

M. CHRISTOPHE DUPRAT